

**Nombre de membres :**

- En exercice : 25
- Présents : 18
- Votants : 24
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 6
- Absent(s) : 1

**DEL 2024\_002**

**Date de convocation :**

**Le 24 janvier 2024**

**Date d'affichage :**

**Le 24 janvier 2024**

Fait à Aigondigné,

Le 08 février 2024

Ont signé au registre tous les  
membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)s et pouvoir(s) :

AUDE Laurent à ROUXEL Patricia ; DAGUTS Karine à BAUMGARTEN Christian ; GARNIER Céline à RIVAULT Pierre ; HIPEAU Gaëlle à DIDIER Emilien ; LE BARS Arlette à DUMORTIER Roselyne ; MAGNE Didier à NOIZET Michel.

Absent : TEXIER Fernando

Secrétaire de séance : MARTINEZ Olivier

## Délibération 2024\_002 : AFFAIRES GÉNÉRALES

### Objet : Election d'un nouvel adjoint

Madame Le Maire expose que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le remplacement d'un adjoint au maire donne lieu à élection d'un élu de même sexe.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2024-001 du 30 janvier 2024 portant maintien de 8 postes d'adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Madame le préfet par courrier reçu le 29 décembre 2023,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 8ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Article 1** : Procède à la désignation du 8ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Madame Laurie ZAPATA et Monsieur Emilien DIDIER sont désignés assesseurs.

Est candidat : Christian BAUMGARTEN

Après appel de chacun des conseillers pour voter il est procédé au dépouillement.

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 24

Nombre de bulletins blancs et nuls : 01

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 23

**Article 2** : M. Christian BAUMGARTEN est désigné en qualité de 8ème adjoint au maire.

Pour copie conforme,



Le Maire,  
Patricia ROUXEL

